



Cabinet de la secrétaire d'Etat à l'Écologie

Paris, le 27 novembre 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Chantal JOUANNO, secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie, présente au vote du SDAGE Rhin- Meuse, dernier SDAGE métropolitain adapté

Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie, a clôturé ce vendredi 27 novembre 2009 la séance du comité de bassin Rhin-Meuse réuni pour approuver son nouveau Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Ce dernier est fondateur. Il fixe l'ambition que le comité de bassin se fixe pour la période 2010-2015 avec en particulier un objectif d'atteindre le bon état des eaux pour près de 70% des masses d'eau du bassin. Ces objectifs sont de plus accompagnés du plan d'action correspondant pour y parvenir.

Le vote du Comité de bassin Rhin-Meuse s'inscrit dans un processus global d'adoption des SDAGE par les 12 comités de bassin français<sup>1</sup>. Ce processus a démarré le 7 juillet avec la Corse, se termine aujourd'hui pour les bassins métropolitains et aboutira le 8 décembre 2009 avec Mayotte pour les outremer..

Pour Chantal Jouanno, « **la France se dote d'une véritable stratégie, d'une feuille de route avec des actions et des financements correspondant pour atteindre le bon état de l'eau en 2015. Elle montre qu'elle s'est pleinement saisie à la fois des objectifs du Grenelle Environnement et de la Directive cadre sur l'eau (DCE)** ».

Véritable outils de planification de l'eau, les nouveaux SDAGE adoptés pour 6 ans ont en effet intégré l'ambition de la loi Grenelle 1 d'atteindre d'ici 2015 le bon état écologique pour au moins 2/3 des cours d'eau ! Leurs plans d'actions intègrent les outils prévus par le Grenelle Environnement pour lutter contre les pollutions diffuses (protection des captages, plan Ecophyto de lutte contre les pesticides, bandes enherbées) et pour protéger les cours d'eau (restauration de la continuité et renaturation des cours d'eau, préservation des zones humides, Trame verte et bleue...). Les moyens mobilisés sont à la hauteur de l'ambition ! Les 12 SDAGE totalisent pour leur plan d'actions de la période 2010-2015 un budget d'environ 26 milliards d'euros.

Faisant figure de pionnière en matière de gouvernance de l'eau aux yeux de l'Europe depuis la mise en place de la gestion de l'eau pas bassins versants en 1964 qui a largement inspiré la directive cadre sur l'eau, la France affirme son ambition et sa politique de l'eau avec les SDAGE 2010-2015.

Une place particulière a été donnée au processus de concertation, approfondi et inédit. Ce processus, qui a commencé en 2005 a touché en premier lieu les acteurs de l'eau, tous regroupés au sein des comités de bassin, mais aussi chaque citoyen à travers deux consultations nationales. La dernière qui s'est déroulée en 2008 (Métropole) et en 2009 (Outre Mer) a permis de recueillir environ 412 000 contributions, lesquelles ont

<sup>1</sup> Comités de bassin métropolitains : Adour-Garonne, Loire-Bretagne, Artois-Picardie, Rhin-Meuse, Seine-Normandie, Corse, Rhône-Méditerranée – Comités de bassin outre mer : Guyane, Guadeloupe, Réunion, Martinique, Mayotte

pu compléter les projets de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux 2010-2015 aujourd'hui adoptés.

---

**Contact presse :**

Sabine DEROCHE      01 40 81 79 55      [sabine.deroche@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sabine.deroche@developpement-durable.gouv.fr)

Hôtel de Roquelaure – 246 boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

---